LES NOUVELLES d'OSTWIND

Lettre annuelle N°15 - février 2021

Edito

« 2020 a été une année particulière pour nous tous. Nous avons dû changer notre quotidien et nous adapter à la crise sanitaire. Pour faire face à cette période si spéciale, nous avons mis en place tous les moyens nécessaires pour poursuivre notre activité tout en préservant la santé de nos salariés.

Cette année, nous avons renouvelé notre partenariat de co-investissement avec la CDC (Caisse des Dépôts) pour un volume de 205 MW. Nous avons également signé un nouveau partenariat avec EWZ (producteur et fournisseur d'électricité de la ville de Zürich) pour environ 130 MW.
En ce qui concerne nos chantiers, nous avons effectué le montage et la mise en service du projet de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie (80). Malgré la pandémie, le parc a pu être inauguré début octobre, dans le respect des règles sanitaires. Le chantier de la Basse-Marche (87) a également été finalisé et mis en service en fin d'année. Ces projets nous ont permis d'atteindre les 400 MW installés en France !

Malgré ce nouveau palier franchi par OSTWIND, le secteur de l'éolien peine à atteindre les objectifs fixés par la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie). La crise sanitaire ne fait qu'amplifier cette situation, par les retards qu'elle a provoqués au niveau administratif et sur les chantiers. Les mesures de la loi « ASAP » (Accélération et Simplification de l'Action Publique), adoptée fin d'année, allongent également le processus de développement des projets éoliens.

En dépit de tous ces obstacles, nous avons espoir qu'un jour l'éolien puisse se développer dans des délais plus raisonnables. Nous espérons également que la covid-19 sera rapidement maîtrisée, afin de revenir au plus vite à une situation normale.

A toutes et à tous,
bonne lecture et prenez soin de vous ! »

Fabien KAYSER, PDG d'OSTWIND

A la une

OSTWIND a inauguré le parc de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie (80)

Le 9 octobre dernier, OSTWIND a inauguré le parc éolien implanté sur les deux communes. Il est composé de 7 éoliennes d'une puissance totale de 21,9 MW. Les participants ont pu découvrir le parc et partager un verre de l'amitié, tout en respectant les règles sanitaires.

OSTWIND atteint 400 MW installés en France !

La mise en service des parcs de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie, ainsi que celui de la Basse-Marche, ont permis à OSTWIND de franchir la barre des 400 MW construits et mis en service en France ! La puissance s'élève aujourd'hui à 421,5 MW, avec un cumul de plus de 580 MW d'autorisations obtenues et 272 MW en exploitation.

L'actualité des projets éoliens

Bettencourt-Rivière et Condé-Folie / Hauts-de-France

Le chantier de Bettencourt-Rivière et Condé-Folie (80), composé de 7 éoliennes Vestas V112 d'une puissance totale de 21,9 MW, a été mis en service durant l'été 2020.

Basse-Marche / Nouvelle-Aquitaine

Le chantier de la Basse-Marche (87), composé de 24 éoliennes Vestas V100 d'une puissance totale de 52,8 MW, a été mis en service fin 2020.

Les chantiers qui vont débuter en 2021 :

- Fruges II (62), 7 Vestas V117 et 10 Enercon E82 pour une puissance totale de 44 MW,
- Camblain-Châtelain (62), 4 Vestas V112 pour une puissance totale de 12 MW,
- Blacy (51), 7 Vestas V100 pour une puissance totale de 15,4 MW,
- Lisbourg I et II (62), 2 Vestas V117 et 5 Vestas V100 pour une puissance totale de 17 MW.

L'actualité de la vie de l'entreprise

Bienvenue à ...

- Joëlle Bordet, arrivée le 2 juin 2020 qui occupe le poste de Comptable,
- Jérémie Nicolas, qui est également arrivé le 2 juin en tant que Chargé d'exploitation à Poitiers,
- Raphaël Bruneau, arrivé le 15 juin et qui occupe le poste d'Adjoint au Directeur Administratif et Financier,
- Lucie Vincent, arrivée le 1er juillet en tant qu'Assistante projets.

OSTWIND compte à ce jour 46 salariés en France répartis dans nos différentes antennes.

L'actualité de l'éolien en France

Loi « ASAP » : deux nouvelles mesures pour l'éolien

La loi « ASAP » (Accélération et Simplification de l'Action Publique) a été promulguée le 7 décembre 2020. Par cette publication, le secteur de l'éolien doit appliquer deux nouvelles mesures :

- le porteur d'un projet doit adresser aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes le résumé non technique de l'étude d'impact un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale,
- un avis conforme de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) est nécessaire en cas de renouvellement de parcs éoliens existants à proximité de monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ces mesures ajoutent des étapes supplémentaires qui viennent allonger le processus de développement de projets éoliens déjà très long (il faut en moyenne 10 ans pour qu'un projet sorte de terre). Contrairement à son nom, cette loi ne simplifie en rien les démarches pour l'éolien.

Pour recevoir les nouvelles d'OSTWIND par courrier électronique,
inscrivez-vous sur notre site web : www.ostwind.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir ces informations, contactez-nous pour vous désinscrire,
par mail à news@ostwind.fr ou par téléphone au 03 90 22 38 90

Directeur de publication : Fabien KAYSER - Rédaction : Julie TSCHAMBER - Crédits photo : OSTWIND